

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2010

L'an deux mille dix, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 19 mai 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Gilbert BERANGER, Noureddine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Marie LORIAU, Annie TARAVEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Riad CHERIF, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Gilles GASCON, Gérard GROBET.

ABSENT : Patrick PUTTEVILS.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Willy PLAZZI à Gilbert BERANGER, Mireille ROUVIERE à Gilbert VEYRON, Nathalie FAURE à Daniel GOUX, Zeina KHAIR-LAFOND à Denise ROSSET-BRESSAND, Philippe MEUNIER à Catherine LAVAL, Pascal MERLE à Pierre FAVRE, Patrice MANGEREST à Marie-Jo BASSON, Marguerite JEGER à Isabelle CHANVILLARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 28 avril 2010.

Communication n° 10.073 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril 2010)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois d'avril 2010.

Délibération n° 10.074 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs présents au 1er mai 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} mai 2010 tel que présenté ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2010, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 10.075 : RESSOURCES HUMAINES : Modalités de rémunération des astreintes décisionnelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE telles que présentées les nouvelles modalités de rémunération des astreintes décisionnelles auxquelles sont soumis certains agents communaux ; DIT que la dépense afférente est prévue au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 10.076 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du régime indemnitaire - Suppression des mesures relatives à l'astreinte de responsabilité des cadres (modification de la délibération n° 04.175 du 16 décembre 2004)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, compte tenu des nouvelles modalités relatives aux astreintes décisionnelles, SUPPRIME de la délibération n° 04.175 du 16 décembre 2004 le passage suivant, figurant dans son article 1^{er} « principes généraux » :

« Par ailleurs, la participation des cadres, quel que soit leur grade, au tour de rôle institué par la Collectivité afin d'assurer une permanence de responsabilité à domicile dans les conditions définies par note de service ne fait pas partie des critères d'appréciation ci-après mais est inhérente au poste de cadre tel que défini dans la note de service précitée. En conséquence, elle ne donne pas lieu à une part supplémentaire de régime indemnitaire. En revanche, le refus d'y participer, même motivé, donnera lieu à une réfaction du régime indemnitaire forfaitaire et non proratisée de 500 euros annuels, ce quel que soit le montant perçu dudit régime. ».

Délibération n° 10.077 : URBANISME : Cession d'une partie de la parcelle BZ 248 sise avenue Urbain Le Verrier

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la cession à la société Pomona d'une partie de la parcelle BZ 248 (environ 59 m²) située avenue Urbain Le Verrier, au prix de 50 €/m² ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document s'y rapportant ; AUTORISE la société Pomona à déposer dès à présent un permis de construire sur la nouvelle emprise, les travaux ne pouvant être engagés qu'après régularisation foncière ; DIT que la recette relative à cette acquisition sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 10.078 : TRANSPORT ET VOIRIE : Dénomination de voie - Secteur Plaine de Saythe

A l'unanimité, le Conseil Municipal DENOMME la voie de desserte du lotissement de cinq maisons individuelles au 83 route d'Heyrieux : « *impasse des goélands* ».

Délibération n° 10.079 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Maîtrise d'oeuvre relative à l'extension du groupe scolaire Mi-Plaine - Attribution du marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du groupe scolaire Mi-Plaine au groupement composé de « SARL Atelier A » (architecte mandataire) et, comme cotraitants, de « Structures Bâtiment », Thermibel, O.A.S.I.I.S. et « 2D Ingénierie », sur la base des conditions financières suivantes : coût prévisionnel des travaux de 3.849.200 € HT (valeur mars 2010), taux de rémunération de 13,25 %, forfait provisoire de rémunération de 510.019,00 € HT soit 609.982,72 € TTC ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes ; DIT que, conformément à l'avis du jury rendu le 28 avril 2010, une prime de 23.000 € HT sera versée à chacune des trois équipes non retenues ; DIT que les dépenses relatives à ces honoraires sont imputées à l'article 2313.

Délibération n° 10.080 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Reconstruction de l'école maternelle Edouard Herriot - Lancement de la procédure de passation des marchés de travaux - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du projet de reconstruction de l'école maternelle Edouard Herriot, y compris le montant prévisionnel du marché (3.531.000,00 € HT) ; PREND ACTE que cette consultation sera lancée sous forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 26 II 5° du code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire, en cas de procédure infructueuse, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics ; AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux et toutes pièces afférentes ; AUTORISE Madame le Maire à déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général le cas échéant ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes seront imputées à l'article 2313.

Délibération n° 10.081 : EDUCATION : Règlement intérieur des activités périscolaires - Modifications

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les activités périscolaires, PREND ACTE de la mise en place du prélèvement automatique ; DIT que la Ville utilise le quotient familial de la CAF lorsqu'il est disponible pour déterminer le tarif ; DECIDE l'application d'un taux d'effort sur le quotient familial pour déterminer le tarif, avec un plancher et un plafond, selon les modalités suivantes :

	cantines	garderies	études
taux d'effort	0,39 %	0,25 %	0,16 %
mini. (€)	1,00	0,50	0,25
maxi. (€)	4,40	2,30	2,00
les tarifs dépannage sont le tarif maxi. majoré de 10 %			

APPROUVE tel que présenté le règlement intérieur modifié des activités périscolaires.

Délibération n° 10.082 : VIE ASSOCIATIVE : Soutien à l'association « La San Priode » pour l'édition d'un ouvrage historique

A l'unanimité, le Conseil Municipal, afin de soutenir l'initiative de l'association « La San Priode », DECIDE que la Ville s'engage à acheter cinquante exemplaires du livre à paraître intitulé « Les mémoires du Duc d'Almazan » et réalisé par cette association, ce sur la base d'un prix unitaire de 22 € soit un total de 1.100 €

Délibération n° 10.083 : VIE ASSOCIATIVE : 80ème anniversaire de l'Union des Amicales Laïques de Saint-Priest - Octroi d'une aide financière et de la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 23/10/2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE à l'association « Union des Amicales Laïques » une subvention exceptionnelle de 3.000 € pour organiser son 80^{ème} anniversaire ; lui ACCORDE, à titre exceptionnel, la gratuité de la salle Mosaïque le 23 octobre 2010 ; DIT que la dépense relative à la subvention sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 10.084 : VIE ASSOCIATIVE : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association « BTS Communication »

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE à l'association « BTS Communication » une subvention exceptionnelle de 239 € pour l'organisation d'une soirée de rassemblement de tous les diplômés le 12 juin 2010 ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 10.085 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition du C.C.T.A. pour l'association des Soins Palliatifs le 23/9/2010 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association des Soins Palliatifs, à titre exceptionnel, la gratuité du C.C.T.A. le 23 septembre 2010.

Délibération n° 10.086 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Projet de construction du Grand Stade à Décines - Dossier de déclaration d'intérêt général déposé par l'Olympique Lyonnais - Avis de la Commune

A la majorité (par 27 voix Pour et 9 voix Contre, Abstentions : 6), le Conseil Municipal EMET un avis favorable circonstancié quant au caractère d'intérêt général relatif :

- ⇒ à la construction du Grand Stade à Décines et de ses équipements connexes ;
- ⇒ au concours apporté par les collectivités territoriales et leurs groupements à la réalisation des ouvrages publics nécessaires au fonctionnement et à la desserte de cette nouvelle enceinte sportive.

La séance est levée à vingt heures quinze.

**Le Maire,
Martine DAVID**